

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 480 579**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 08500**

(54) Bagage à main à un ou plusieurs compartiments.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 45 C 5/12.

(22) Date de dépôt..... 16 avril 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 43 du 23-10-1981.

(71) Déposant : Société anonyme dite : S. T. DUPONT, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Roguet et Guy Bardet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,  
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

- 1 -

La présente invention concerne des bagages à main, à un ou plusieurs compartiments.

La plupart des bagages à main sont habituellement constitués d'un corps sur lequel est articulé un couvercle.

5 Certains de ces bagages sont munis de compartiments destinés à recevoir de menus objets tels que pièces de monnaie, stylos, passeport, etc..., et à éviter ainsi qu'ils ne se mélangent avec les autres objets de dimension plus importante contenus dans ce bagage.

10 Ces compartiments sont parfois logés dans le couvercle du bagage. Chacun d'entre eux est alors muni de son propre moyen d'accès donnant sur l'extérieur et qui consiste généralement en un couvercle secondaire articulé sur le couvercle du bagage.

15 Cette disposition permet à l'utilisateur, lorsque le couvercle du bagage est en position fermée, d'accéder facilement et rapidement aux compartiments, puisqu'il lui suffit pour cela de soulever les couvercles secondaires.

Cependant, la disposition des couvercles secondaires, 20 sur le couvercle du bagage, rend l'accès aux compartiments difficile lorsque le bagage est ouvert. En effet, dans ce cas, le couvercle du bagage masque les couvercles secondaires qui, dès lors, ne sont plus à portée de mains de l'utilisateur. Pour y avoir accès, ce dernier devra au préalable 25 refermer le bagage.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient.

Elle propose un bagage à main comprenant essentiellement un corps, un couvercle articulé sur ledit corps et 30 à l'intérieur duquel est logé au moins un compartiment, caractérisé en ce que ce compartiment est pourvu de deux moyens d'accès, un moyen d'accès donnant sur l'extérieur du bagage, et un moyen d'accès donnant sur l'intérieur du bagage.

35 Ainsi, suivant l'invention, lorsque le bagage est ouvert, l'utilisateur bénéficie d'un accès direct à la fois à

- 2 -

l'intérieur du corps du bagage et aux compartiments.

Selon une autre caractéristique de l'invention, au moins l'un des susdits moyens d'accès intérieur est monté sur un élément escamotable, par exemple par pliage, du 5 compartiment respectif, de manière à permettre à l'utilisateur, qui ne désire pas momentanément utiliser ce compar-timent, de bénéficier du volume ainsi libéré.

Un autre avantage de l'invention consiste en ce que l'utilisateur peut en outre avoir accès à l'intérieur 10 du corps du bagage à partir du couvercle secondaire.

Plusieurs exemples de réalisation de l'invention sont donnés ci-après à titre indicatif et non limitatif, en regard des dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un bagage 15 suivant l'invention ;

La figure 2 est une coupe partielle du bagage repré-senté figure 1 ;

La figure 3 est une coupe partielle d'une variante 20 d'un bagage suivant l'invention, le couvercle du comparti-ment étant en position fermée;

La figure 4 est une coupe partielle du bagage de la figure 3, le couvercle du compartiment étant en position ouverte ;

La figure 5 est une coupe partielle du bagage des 25 figures 3 et 4, le moyen d'accès intérieur du compartiment étant en position ouverte ;

La figure 6 est une coupe partielle du bagage des figures 3, 4 et 5, le compartiment étant en position pliée;

La figure 7 est une vue partielle en perspective du 30 bagage représenté sur les figures 3, 4, 5 et 6.

Sur les figures 1 et 2, le bagage se compose d'un corps 3 fermé par un couvercle 5 articulé autour d'un axe 7. Il est maintenu en position de fermeture par deux serrures 9. Un compartiment 11, de faible largeur et de pro-fondeur voisine de celle du couvercle 5, s'étend le long de 35 la face frontale 13 du bagage, à l'intérieur du couvercle 5.

Ce compartiment 11 comporte deux couvercles 12 et 15

- 3 -

ouvrant respectivement sur l'extérieur et l'intérieur du bagage. Ils sont maintenus en position fermée par deux verrous 16 et 18.

5 Ainsi, lorsque le bagage est ouvert, l'utilisateur peut avoir accès directement à la fois, à l'intérieur du corps du bagage et au compartiment 11.

Sur les figures 3 à 7, le compartiment 20 est constitué d'un soufflet de cuir 22. Il est fermé sur l'extérieur par un couvercle secondaire 24 articulé autour d'un axe 26. 10 L'une des faces 28 de ce soufflet est fixée sur le couvercle secondaire 24, et la face opposée 30 est maintenue contre deux rabats 32, solidaires du couvercle 33 du bagage par deux boutons-pression 34.

15 Comme montré sur la figure 4, lorsque l'utilisateur ouvre le couvercle secondaire 24, le soufflet 22, dont la face 30 est maintenue par les boutons-pression 34, se déploie. Ce faisant, les objets disposés dans le compartiment 20 sont accessibles à l'utilisateur, tout en étant maintenus par les flancs du soufflet 22.

20 Comme montré sur la figure 5, lorsque le bagage est ouvert, l'utilisateur, en détachant les boutons-pression 34, et en dégageant les rabats 32, a accès par l'intérieur du couvercle secondaire 24 au compartiment 20.

25 De plus, lorsque l'utilisateur ne désire pas utiliser le compartiment 20, il peut, comme montré sur la figure 6, l'escamoter par pliage à l'intérieur du couvercle. Il libère ainsi un volume de rangement supplémentaire. Dans ce but, l'intérieur de la face 30 du soufflet est muni d'un bouton-pression 36 coopérant avec un élément complémentaire 38 disposé sur la face interne du couvercle secondaire 24, de façon à maintenir le soufflet 22 appliqué contre celui-ci.

30 Cette disposition autorise également l'accès à l'en-35 ceinte principale à partir du couvercle secondaire 24 du compartiment 20. Son intérêt réside dans le fait que l'utilisateur peut ainsi, tout en tenant son bagage par la

- 4 -

poignée, saisir les objets contenus dans le corps de son bagage sans avoir à ouvrir le couvercle 33 de celui-ci, et donc sans risquer d'en renverser le contenu.

Il est bien entendu que, sans sortir du cadre de l'invention, on pourrait modifier certains détails de construction ou leur agencement. Ainsi on pourrait disposer de plusieurs compartiments et ceux-ci pourraient, bien entendu, être de forme et de matière quelconque.

- 5 -

REVENDICATIONS

- 1.- Bagage à main comprenant essentiellement un corps (3), un couvercle (5) articulé sur ledit corps (3) et à l'intérieur duquel est logé au moins un compartiment (11), caractérisé en ce que ce compartiment (11) est pourvu de deux moyens d'accès, un moyen d'accès (12) donnant sur l'extérieur du bagage, et un moyen d'accès (15) donnant sur l'intérieur du bagage.
- 2.- Bagage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'un des moyens d'accès est un couvercle.
- 3.- Bagage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'un des moyens d'accès comprend une fermeture mécanique dans lequel le compartiment est formé par un soufflet (22).
- 4.- Bagage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'un des moyens d'accès comprend un système de rabat et de bouton-pression.
- 5.- Bagage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que au moins l'un des susdits moyens d'accès (15), donnant sur l'intérieur, est monté sur un élément escamotable, par exemple par pliage, du compartiment (11).
- 6.- Bagage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le susdit compartiment (11) est escamotable.

PL. 1/2

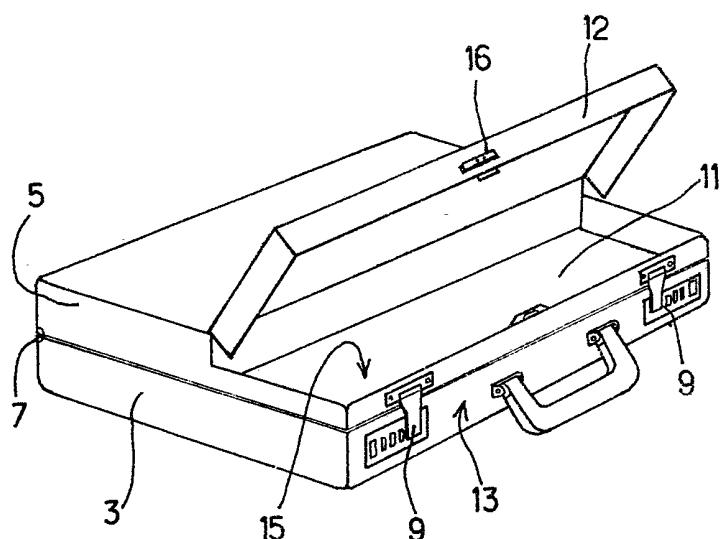


Fig. 1

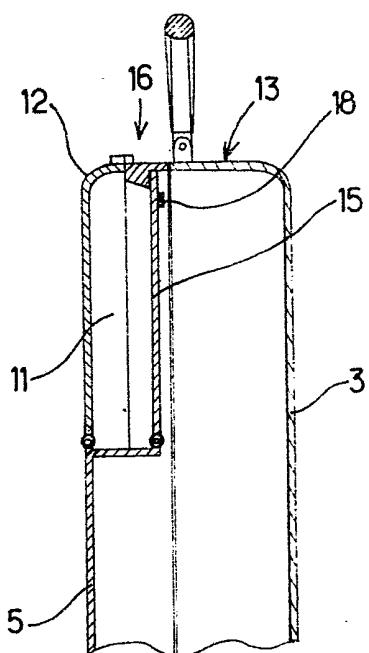


Fig. 2

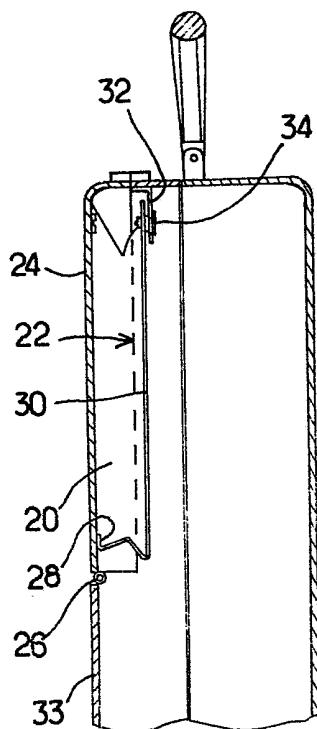


Fig. 3

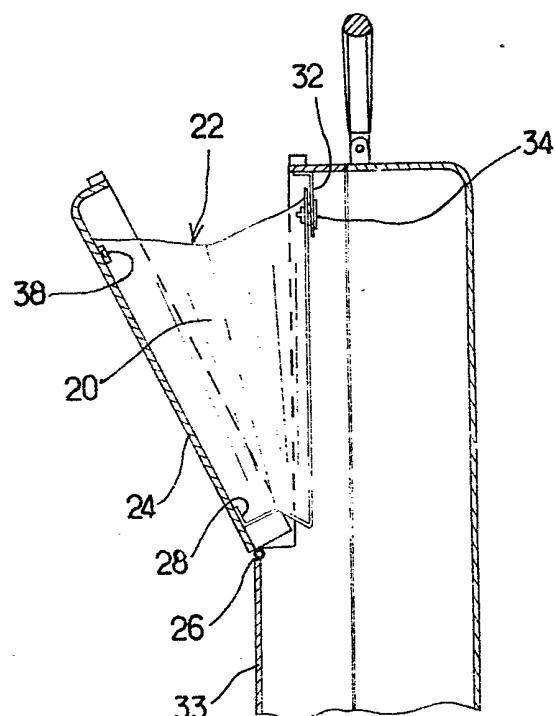


Fig. 4

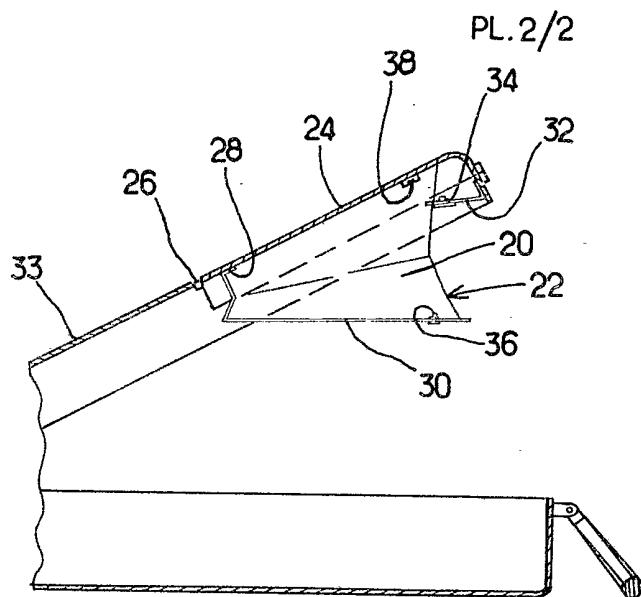


Fig. 5

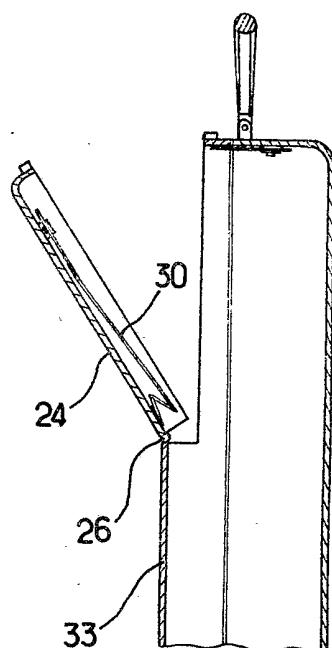


Fig. 6

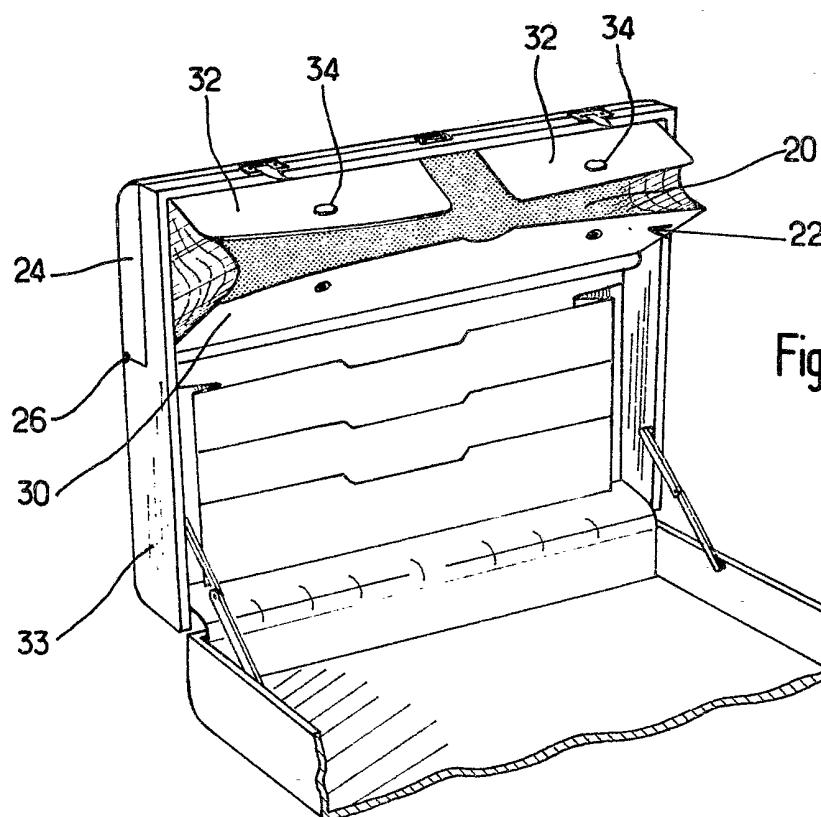


Fig. 7